

### DECISION DU MAIRE

#### **Signature d'une convention avec l'association Lesrouesdarts pour l'animation d'ateliers de pratique artistiques au musée Canel dans le cadre de la journée du Patrimoine le 18 septembre 2022**

Le maire de la ville de PONT-AUDEMER,  
**VU** l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,  
**VU** l'article R. 2122-3 du Code de la Commande publique,  
**VU** l'article L.2122-22 du Code des collectivités Territoriales,  
**VU** la délibération 18-2022 du Conseil Municipal en date du 19 février 2022, portant délégation au Maire, notamment en matière de marchés publics,

**Considérant** que le musée doit répondre aux exigences des musées de France : être un acteur au service du développement des publics et de la démocratisation culturelle ; Dans ce cadre, la Municipalité fait appel à des intervenants qualifiés dans le domaine culturel afin qu'ils puissent se produire au musée lors de divers évènements.

**DECIDE** de signer une convention avec l'association Lesrouesdarts, domiciliée au 581 rue de Pont-Audemer – 27310 Bourg-Achard, pour l'animation d'ateliers de pratique artistiques au musée Alfred-Canel, dans le cadre de la programmation « Les journées européennes du patrimoine », le dimanche 18 septembre 2022. Les ateliers s'inscrivent dans les animations de médiation proposées autour des ouvrages conservés dans les collections du musée sur le thème de la pomme.

Pour la somme de 135 € (cent trente-cinq euros), comprenant la préparation et l'intervention auprès du public.  
Non assujetti à la T.V.A.

Fait à Pont-Audemer, le 29 août 2022

Le Maire



Alexis DARMOIS